



## Décision de création de la commission de sélection Personnels ingénieurs et techniciens

*Politique handicap / Procédure de sélection*

**DEC172495DR10**

**Portant création de la commission de sélection sur le poste à pourvoir, désigné sous la référence INSB/17/10/LP5**

### Le PRÉSIDENT

**Vu** le décret n°95-979 du 25 août 1995 d'application de l'article 27 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée relative à certaines modalités de recrutement des personnes handicapées dans la fonction publique de l'Etat,

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de Monsieur Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique,

DECIDE

#### **Article 1er :**

Il est créé une commission de sélection auprès du laboratoire de Biotechnologie et signalisation cellulaire (BSC – UMR7242), au titre de la campagne 2017 de recrutement des personnels ingénieurs et techniciens par la voie contractuelle.

#### **Article 2 :**

Cette commission a pour objet de sélectionner les candidats à l'emploi ci-dessus référencé, sur la base d'une appréciation sur dossier des candidatures, complétée par des entretiens.

#### **Article 3 :**

Sont nommés en tant que membres de la commission les personnes dont les noms suivent :

- Madame Doris PFLUMIO - Représentante RH,
- Madame Valérie SCHREIBER - Représentante du laboratoire,
- Madame Olivia WENDLING - Membre experte,
- Monsieur Yann LE GALL - Elu de la CAP

#### **Article 4 :**

La présidence de la commission de sélection est assurée par Madame Doris PFLUMIO.

Fait à Strasbourg, le 18 août 2017

Par délégation, le délégué régional,  
Pour le Délégué régional du CNRS Alsace  
et par délégation  
l'Adjointe au Délégué régional,  
Christine BRUNEL